

Document d'accompagnement du référentiel de formation



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Baccalauréat professionnel « Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin »

Module :

MP7 : Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

Objectif général du module :

Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements en entreprise canine et féline dans le respect des réglementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

Il s'agit d'un module pluridisciplinaire comportant des contenus en sciences et techniques des agroéquipements et des contenus en sciences physiques. Les sciences physiques sont présentes dans ce module pour apporter un éclairage et des connaissances scientifiques, en complément des contenus du MG4 et en s'articulant sur celui-ci, pour l'explication et la compréhension des pratiques professionnelles.

Les contenus techniques de ce module portent sur les bâtiments, les installations, les matériels et les abords tels qu'ils sont utilisés dans les élevages canins et félins. En matière de conception de bâtiments d'élevage on attend de l'apprenant qu'il acquière les éléments de connaissances, d'analyse et de méthodes nécessaires au maître d'ouvrage. (*Le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage*).

L'objectif du module vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire pour assurer la fonctionnalité des locaux et installations en respectant les contraintes liées au bien-être animal, aux conditions d'hygiène des animaux, à l'organisation du travail, à la santé et à la sécurité au travail, à l'esthétique des locaux, au respect des réglementations en vigueur, à la préservation de l'environnement et à l'accueil de la clientèle.

En matière de maintenance des bâtiments, installations et matériels, l'exigence de formation se situe au premier niveau de maintenance selon la normalisation en vigueur.

Le déroulement de la formation relative à ce module doit s'appuyer sur des situations professionnelles et sur les acquis de la classe de seconde professionnelle « productions animales » module EP3 « Élevage canin félin » et du MG4 du Baccalauréat professionnel pour ses contenus en physique chimie. Il est donc fortement recommandé, dans un objectif d'efficacité et de cohérence, que l'enseignement de physique chimie des modules MP4 et MP7 soit dispensés par le(a) même enseignant(e)

Les méthodes et activités pédagogiques relatives aux TP/TD doivent, enfin, trouver des supports d'étude, d'observation et de manipulation dans l'atelier d'élevage canin félin de l'établissement.

Objectif 1 - Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires

L'enseignant s'appuie sur les acquis de seconde, sur les visites en entreprises et les structures d'accueil de séquence professionnelles et les ateliers pédagogiques afin d'amener les élèves à faire une comparaison des différents bâtiments et équipements.

L'apprenant doit acquérir les principes de la réglementation et des normes d'élevage, il doit être capable de rechercher toutes les informations nécessaires à l'activité (Règlement Sanitaire Départemental, Direction Départementale de la Protection des Populations, chambre d'agriculture ...)

En matière de conception de bâtiment on attend de l'apprenant qu'il soit le maître d'ouvrage et non le maître d'œuvre. Le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage.

Objectif 1.1 - Définir les contraintes externes à prendre en compte

1.1.1 - Rechercher les contraintes administratives d'implantation et de construction des locaux d'élevage

L'apprenant doit posséder les bases lui permettant de rechercher :

- le cadre réglementaire d'implantation des installations classées (distance par rapport à un point d'eau ...)
- les démarches préalables au dépôt d'un permis de construire
- les normes en vigueur pour le respect du bien être animal

L'enseignant peut s'appuyer sur les documents techniques. L'accent est mis sur les techniques de recherche de documentation et d'actualisation des ressources documentaires.

1.1.2 - Caractériser les contraintes liées à l'accueil de la clientèle

L'apprenant doit posséder les bases lui permettant de :

- s'informer sur les obligations des normes en vigueur pour l'accueil du public (personnes en situation de handicap)
- suivre les recommandations en terme d'accès de la clientèle, des fournisseurs (limiter les risques sanitaires)
- être sensibilisé à la qualité de l'accueil du public (esthétique, signalétique et fonctionnalité du point d'accueil)

1.1.3 - Lister les contraintes issues des normes relatives au traitement des effluents d'élevage

Les différents modes de gestion et traitement des effluents d'élevage (compost ou fumière, fosse toutes eaux, bassin de décantation, bassin planté de roseaux (macrophyte), réseau collectif...) sont présentés avec les avantages et inconvénients de chacun.

L'enseignement doit être complété par des études de cas ou par l'exploitation des retours de vécu en stages.

Objectif 1.2 - Apprécier la fonctionnalité des bâtiments d'élevage

Cet objectif doit être traité en écartant toute tentation de rechercher l'exhaustivité dans les contenus. Il est recommandé, au contraire, de se limiter à une approche qui privilégie les pratiques locales et qui s'appuie, de façon aussi large que possible, sur une pédagogie intégrant les études de cas et valorisant les vécus et retours de stages en milieu professionnel.

1.2.1 - Lire et interpréter les plans et dessins en bâtiments

L'apprenant doit savoir lire un plan (échelle, orientation, interprétation des symboles, schématisation normalisée, identification des réseaux...).

Les différents types de plan (plan de masse, plan de construction, plan en coupe...) sont présentés et font l'objet d'un travail d'interprétation à partir d'études de cas et d'observation « sur le terrain ».

Les différentes conceptions de chenils (en ligne, en U, constructions séparées...) et de chatterie sont étudiées en se limitant à leurs principes généraux et à leurs avantages et inconvénients.

La réalisation d'un plan ou d'un dessin n'est pas demandée.

Mots clés : circuit animaux, circuit des personnes, fonctionnalité des bâtiments, informatique, dossiers de constructions, d'aménagements, de demande de permis de construire.

1.2.2 - Comparer les matériaux de construction usuels

L'apprenant doit être capable de retrouver les informations de caractéristiques et de performance des matériaux sur un catalogue de distributeur de matériaux. On se limite aux caractéristiques et performances qui présentent un réel intérêt pour l'aménagement et la maintenance des bâtiments d'élevage canin ou félin.

Les différents types de matériaux les plus utilisés dans les bâtiments d'élevages font l'objet d'une approche comparative qui aboutit à une réflexion sur le choix de ces derniers en valorisant des études de cas, des visites d'exploitation et des retours de vécu en stage.

Mots clés : matériaux de gros œuvres, matériaux de second œuvre ; matériaux d'isolation phonique et thermique (performance, matériaux isolants et réfléchissants), catalogue fournisseurs, sites internet.

1.2.3 - Apprécier la fonctionnalité des bâtiments au regard de l'hygiène

L'apprenant doit être sensibilisé à une conception des bâtiments présentant les meilleures garanties pour le maintien d'une hygiène optimale (vestiaires et rangements des produits et des matériels à usage unique, entrées et sorties différentes, pentes des sols pour l'écoulement des eaux de lavage, box de quarantaine, nature des matériaux de sols facilement désinfectables, par exemple). Il doit, ainsi, être capable de porter un regard critique sur une installation existante du point de vue du maintien de l'hygiène. Les différentes visites d'élevage sont, aussi, valorisées par ce genre d'observation et de réflexion.

Mots clés : principe de la marche en avant

1.2.4 - Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard du bien-être animal

L'apprenant doit être capable d'inventorier et de vérifier les critères à prendre en compte pour assurer le bien-être animal :

- respect des normes de surfaces par animal
- nature des matériaux (exemple : danger des graviers pour les dents des chiots, risque d'ophtalmie avec des matériaux de sols trop clairs...)
- normes d'éclairages naturel et artificiel
- aménagement des aires de détente (zones d'ombrage, ...)
- prise en compte de l'ensemble des paramètres de maîtrise des conditions thermiques : orientation, situation, conception, isolation du bâtiment d'un point de vue thermique.

Ces critères ne doivent pas donner lieu à une approche exhaustive reposant sur l'apprentissage de normes et de références. Il convient, au contraire, de privilégier une approche méthodologique qui conduit, à partir de cas concrets, à rechercher les références à prendre en compte.

1.2.5 - Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard des conditions de travail et de la sécurité

L'apprenant doit être capable d'apprécier les conditions de travail dans un bâtiment d'élevage, ou dans un projet d'aménagement, en prenant en compte les contraintes ergonomiques, les contraintes d'efficacité, les contraintes de pénibilité et les contraintes de sécurité. L'accent doit être mis sur l'évaluation des risques de chaque poste de travail (chutes, trouble musculo-squelettique, port de charges...) et sur les possibilités de les éliminer ou de les réduire.

Il est recommandé de sensibiliser les apprenants à ces risques à partir de situations accidentogènes avérées (statistiques, coupures de presses) et de réfléchir, au cas par cas, aux différentes solutions possibles pour limiter le risque.

Mots clés : sols anti-dérapant (peinture chargée de billes de verre, carrelages...), lieux de stockage des aliments à proximité des lieux de distribution...

Objectif 1.3 - Définir et réguler les paramètres d'ambiance pour le bien-être animal

1.3.1 - Raisonner la régulation de la température

L'apprenant doit :

- savoir mesurer la température de l'air et d'une surface en degré Celsius.
- connaître les différents modes de transfert de chaleur (conduction, convection, rayonnement).
- maîtriser la régulation : savoir utiliser les différents générateurs de chaleur et de climatisation en lien avec le MG4.
- raisonner le confort thermique et la sobriété énergétique

1.3.2 - Raisonner la qualité de l'air

Mots clés : régulation de l'hygrométrie – air vicié et air sain

L'enseignant définit l'hygrométrie comme le taux de vapeur d'eau par rapport à la saturation (concentration maximale de vapeur d'eau dans l'air à une température donnée) en lien avec le MG4.

L'apprenant doit :

- comparer les préconisations en termes de renouvellement de l'air dans une habitation (1 volume par heure) et dans un chenil (5 volumes par heure).
- maîtriser l'utilisation des installations de renouvellement de l'air (dynamique (VMC simple et double flux) et statique).
- connaître la relation entre l'utilisation du nettoyeur haute pression et l'augmentation de l'hygrométrie (risque sanitaire). A partir de mesures d'hygrométrie on rappelle l'intérêt de ce paramètre pour la santé et le bien être animal et la manière de le réguler. Insister sur la différence entre brume (gouttelettes d'eau) et vapeur. Des calculs simples ou l'exploitation de tableaux de valeurs permettent d'expliquer la liquéfaction de la vapeur d'eau.

1.3.3 - Caractériser l'environnement sonore

L'apprenant doit être amené à prendre en compte dans la mise en œuvre de solutions :

- L'environnement (nuisance sonore)
- La conception
- L'isolation du bâtiment d'un point de vue acoustique.

L'enseignant aborde les points suivants :

- La propagation du son (dans un milieu matériel, célérité du son dans l'air)
- Fréquence et période
- Émetteur - propagation - récepteur
- Fréquences audibles, infrasons et ultrasons en lien avec le MP4
- Le niveau sonore et son unité : les décibels (dB) et le sonomètre, bruits admissibles et émergents (dBA)
- Isolation acoustique (absorption d'un son, lecture d'abaques influence des distances et des matériaux sur le niveau sonore)

On s'appuie sur des résultats de mesures de niveau sonore, et/ou des documents graphiques faisant intervenir cette grandeur et la fréquence (audiogrammes, etc).

On illustre l'échelle de niveau (en dB) en montrant expérimentalement que le niveau sonore résultant de l'émission de deux sources identiques n'est pas égal au double du niveau émis par une seule source.

On sensibilise les apprenants aux risques liés à l'exposition au bruit et aux problèmes de confort des animaux liés aux bruits émergents.

Il est souhaitable de faire l'analogie et la comparaison avec la fréquence d'une onde lumineuse (en lien avec le MG4), en insistant sur le fait que la propagation d'une onde sonore nécessite un milieu matériel.

On indique que le milieu matériel (solide, liquide ou gazeux) absorbe plus ou moins les ondes sonores, afin de justifier l'emploi de matériaux d'isolation phonique, qui sont caractérisés par une valeur d'atténuation du niveau sonore en dB.

Objectif 2 - Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la Santé et la Sécurité au Travail

Il s'agit d'un objectif d'apprentissage de savoir-faire. Les méthodes pédagogiques reposent, pour l'essentiel, sur des travaux pratiques. Les résultats s'apprécient sur la qualité des travaux réalisés, sur l'efficacité des méthodes employées ainsi que sur l'application de principes respectueux de l'environnement et de la santé et la sécurité au travail.

Le niveau de maintenance qualifie le niveau de difficultés et de complexité de l'intervention. S'agissant d'une maintenance de premier niveau, il s'agit des opérations réalisables avec les savoir-faire et l'outillage dont dispose le responsable d'un élevage canin félin.

Objectif 2.1 - Assurer la maintenance des réseaux

2.1.1 - Maîtriser l'utilisation des réseaux électriques

L'apprenant doit :

- Identifier les composants et les circuits d'une installation électrique (compteur, disjoncteur général, tableau de répartition, parafoudre, prise de terre, disjoncteur divisionnaire, interrupteur différentiel, protection contre les surcharges, monophasés et triphasés, commandes en très basse tension, isolants, câbles, gaines ...)
- Retrouver les normes en vigueur
- savoir effectuer les travaux de maintenance élémentaires (on se limite aux remplacements des composants défectueux) dans le respect de la réglementation.

L'apprentissage doit être organisé sous forme d'activités pratiques strictement respectueuses des contraintes réglementaires. Elles ne pourront avoir lieu que dans un environnement hors tension, ou en simulation, ou avec des bancs didactiques conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Mots clés : Promotelec, multimètre, catalogue constructeur.

2.1.2 - Entretenir les réseaux d'eau potable

L'apprenant doit :

- identifier les composants et les circuits d'une installation de distribution d'eau potable (compteur, limiteur de pression, purge, mélangeur, mitigeur, ...)
- être capable de caractériser un système de production d'eau chaude (cumulus, gaz, chauffe-eau solaire...) et de gérer sa maintenance (contrôles, réglage)
- être capable d'effectuer les travaux de maintenance sur les composants (diagnostic, fuite, approvisionnement de composants, remplacement)
- être capable de mettre en œuvre des canalisations en matériaux non métalliques (polyéthylène, PER, PVC)

La méthode pédagogique doit réserver une part prépondérante aux activités pratiques à réaliser, pour l'essentiel, sur des maquettes.

Mots clés : tuyaux, fuites, pièces défectueuses

2.1.3 - Entretenir les réseaux d'assainissement

L'apprenant doit :

- identifier les composants et les circuits d'une installation d'évacuation et de traitement des eaux usées.
- Être capable d'effectuer les travaux de maintenance courants (nettoyer les débourbeurs, les siphons, déboucher les canalisations...)

Objectif 2.2 - Assurer la maintenance des équipements d'élevage

2.2.1 - Entretenir les équipements de stockage et de préparation de l'alimentation

L'apprenant doit être capable :

- pour l'aliment humide : utiliser et régler les appareils de préparation et conservation des aliments (réfrigérateur, congélateur, broyeur...)
- pour l'aliment sec : utiliser et aménager les équipements de stockage (local de stockage).

L'apprenant doit être capable de maintenir en bon état de propreté les équipements et s'assurer de leur bon fonctionnement (contrôle de la température de conservation...).

Mots clés : hygiène, conservation, machine frigo, dégivrage

2.2.2 - Maîtriser l'utilisation du matériel de nettoyage et de désinfection

L'apprenant doit être capable de caractériser le nettoyeur à haute pression et doit maîtriser son utilisation (branchements, adaptations, réglages). Il est recommandé de s'appuyer sur les notices d'utilisation et d'entretien, d'insister sur l'interprétation des pictogrammes et sur la lecture de la plaque signalétique. Dans le cadre de cet objectif, l'apprenant est initié aux différentes opérations de raccordement, de réglage, de maintenance et de stockage des appareils.

En liaison avec le MG4, on s'assure que l'apprenant maîtrise les techniques de dilution en référence aux indications figurant sur les emballages.

Mots clés : nettoyeur haute pression, additifs, pictogrammes, livret d'utilisation et d'entretien

2.2.3 - Assurer le suivi des équipements de chauffage et de ventilation

L'apprenant doit être capable de vérifier le fonctionnement des équipements et d'assurer le suivi de leur maintenance dans le respect des obligations réglementaires.

Objectif 2.3 - Sécuriser l'activité de maintenance des installations

L'enseignant peut s'appuyer sur les interventions de professionnels et d'organismes spécialisés (MSA pompier...) ainsi que sur différentes documentations de prévention (doc guide promotelec...).

2.3.1 - Prévenir les risques électriques et assurer la sécurité en milieu humide

L'utilisation du matériel électrique portatif, particulièrement en milieu humide, présente des risques accrus d'électrocution. A ce titre, la mise en œuvre de certains appareils électriques portatifs de toilettage (tondeuse, souffleur, cordons prolongateurs, prises multiples...) doit faire l'objet d'une attention particulière en matière de sécurité (dans leur manipulation et dans la sécurisation du réseau).

L'enseignant doit insister sur les attitudes sécuritaires et sur l'ensemble des précautions à respecter avec une double finalité : éduquer à la sécurité et sécuriser l'activité d'enseignement de façon immédiate.

2.3.2 - Prévenir les risques chimiques

L'enseignant doit insister sur les bonnes pratiques (NS DGER/SDPOFE/N2009-2089 du 8 septembre 2009, brochure INRS ED 6015)

- Stockage (incompatibilité entre produits)
- Utilisation (lecture de l'étiquette du produit)
- Connaissance des pictogrammes
- Utilisation des Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés

Objectif 3 - Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

Il s'agit également d'un objectif orienté essentiellement sur l'acquisition de savoir-faire et reposant sur la mise en œuvre pédagogique de travaux pratiques.

Objectif 3.1 - Assurer l'entretien des bâtiments

3.1.1 - Nettoyer les sols et leurs revêtements

Ce thème doit faire l'objet d'une activité pluridisciplinaire avec la zootechnie.

Le contenu est abordé essentiellement sous la forme de travaux pratiques s'appuyant largement sur les potentialités offertes par l'atelier canin félin de l'établissement. Il doit constituer le cadre dans lequel les apprenants utilisent, notamment, le nettoyeur haute pression en conditions professionnelles.

3.1.2 - Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement dans le respect du code du travail

Cet objectif vise à l'acquisition de savoir-faire pour l'entretien des bâtiments. Il s'agit de la mise en œuvre de produits tels que mortier de scellement, colle, peinture, chevilles de fixation, pièces de rechange, avec un objectif d'efficacité et de qualité de l'opération.

On se limite à la réalisation de petits travaux, dans le strict respect de la réglementation, et en particulier du code du travail :

- rénovation d'un revêtement de sol
- rebouchage un trou dans un mur, fixation de supports
- réparation de porte
- peinture des murs et des portes, protection anti-rouille des surfaces métalliques
- réparation ou remplacement des serrures
- mise en place d'isolants thermiques
- aménagement d'un espace ou d'un dispositif de rangement de l'outillage utilisé pour la maintenance

Mots clés : niveau à bulle, colle, mortier, chevilles, sécurité

Objectif 3.2 - Assurer l'entretien des abords

3.2.1 - utiliser les tondeuses et débroussailleuses

L'enseignement s'inscrit dans la continuité du module EP3 traité en seconde professionnelle.

Ce contenu est abordé essentiellement sous la forme de travaux pratiques s'appuyant largement sur les potentialités offertes par l'exploitation de l'établissement. L'apprenant doit être capable d'utiliser les tondeuses et débroussailleuses dans le respect des contraintes de sécurité.

3.2.2 - Entretenir le matériel

L'apprenant doit être capable de réaliser les entretiens courants en s'appuyant sur les notices d'entretien :

- approvisionner le réservoir en carburant adapté au moteur,
- entretien quotidien : filtres, nettoyage carter, niveaux lubrifiants, contrôles divers
- entretien périodique : vidanges moteur, remplacement bougie, affûtage lame
- gérer l'outillage et les stocks de produits consommables

Cet objectif donne lieu à la mise en œuvre pédagogique de travaux pratiques organisés dans l'atelier pédagogique d'agroéquipement de l'établissement. L'application des règles et consignes de sécurité doit constituer un principe essentiel ; il en est de même pour le respect de l'environnement en matière d'élimination des déchets.

Mots clés : travaux pratiques, notices d'entretien, sécurité, déchets, outillage

3.2.3 - Sécuriser l'activité mécanisée

- l'apprenant doit être capable d'identifier les situations dangereuses et d'évaluer les risques,
- l'apprenant doit être capable de rechercher les solutions susceptibles d'éliminer ou de réduire les risques,
- l'apprenant doit être capable de vérifier la conformité de l'équipement aux normes de sécurité qui lui sont applicables (conformité des machines, présence et fonctionnalité des dispositifs de sécurité obligatoire)
- **l'apprenant doit obligatoirement utiliser les Équipements de Protection Individuels adaptés et en parfait état.**
- l'apprenant doit être capable de respecter la réglementation en matière de sécurité.

Chaque séance de travaux pratiques doit commencer par une phase de recensement et d'évaluation des risques. Ces risques doivent, en outre, être rappelés sur la fiche de travaux pratiques.

Mots clés : risques, EPI, premiers secours

3.2.4 - Assurer l'entretien des clôtures

Cet objectif permet à l'apprenant d'acquérir les savoir-faire nécessaires à l'entretien des clôtures.

Mots clés : matériaux, outillage, peinture

Activités pluridisciplinaires

20 heures

Thèmes proposés :

STE (10h) / Zootechnie (10h):

- Fonctionnalité des installations et des équipements :
Fonctionnalité des bâtiments au regard de l'hygiène et du bien-être animal et des conditions de travail
(obj 1.2.3 - 1.2.4 - 3.1.1)
- Nettoyage des sols : utilisation des appareils
- Gestion des effluents d'élevage
Normes relatives au traitement des effluents d'élevage (obj 1.1.3)

STE (10h) / Sciences physiques (10h) :

- Maîtrise des paramètres d'ambiance et de confort :

Acoustique : Utilisation d'un sonomètre ; Intérêt des isolants acoustiques et leur mise en œuvre.

Bilan énergétique : (logiciels, outils informatiques dédiés, document CAMIF...)

Bilan thermique et bilan électrique d'un bâtiment

Diagnostic et propositions

Stockage des produits d'entretien : Conformité de l'installation ; Élimination des produits, gestion des déchets.

- L'organisation des réseaux électriques

Intérêt du triphasé par rapport au monophasé

Observation des installations électriques de l'exploitation de l'établissement

Sécurité électrique (disjoncteur différentiel, prise de terre), cas particulier des milieux humides.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

- Philippe Pierson, *Le guide pratique de l'élevage canin* – édition royal canin, Éditions Fontaine juin 1996, ISBN 2 84 270 001 5
 - Docteur Alain Fontbonne, *Élevage canin au quotidien*, Éditions DE Vecchi année 2000
 - Guillaume Duprez, *S'installer dans le métier des soins aux animaux*, Éditions du puits fleuri, ISBN 978-2-86-739-428-7
 - Daniel Roucoux *Animaux : Guide juridique et pratique sur les lois et réglementations*, Édition du puit fleuri, ISBN 978-2-86-739-428-7
 - *Le guide pratique de l'élevage félin* – édition royal canin®
 - J. Christian l'homme, *La maison économe : Dépenser moins pour vivre mieux*, Éditions : Delachaux Niestle
 - Thèse vétérinaire d'Alfort du 13/06/2002 par Anne-Cécile, Luce Gerbaux Marnot
-
- « Dépenser moins d'énergie pour vivre mieux »
 - Agence De l'Environnement de Maîtrise de l'Energie (ADEME)
 - Service des Personnes à Mobilité Réduite à la DDPP
 - SCC (Société Centrale Canine) [www. Asso.scc.fr](http://www.asso.scc.fr)
 - <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/3-Reglementation-bruit.html>
 - www.auvergne.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/guide_bruit.pdf
- abaque
- normes concernant le style local Conseil Architecture Urbanisme Environnement (DDT)
 - guide « hygiène et sécurité en sciences et techniques des agroéquipements » inspection de l'enseignement agricole, www.chlorofil.fr, rubrique : ETABLISSEMENTS, sous-rubrique : procédures et démarches.

Textes réglementaires concernant l'implantation, la conception des installations d'élevage canin, et la maîtrise des effluents :

- arrêté ministériel du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde et la détention des animaux.
- arrêté du 30 mars modifiant l'arrêté du 25 octobre 1982.

Site légifrance - circulaire 20 janvier 1983 au journal officiel du 25 janvier 1983